

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 1

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

échelons des services d'arrière et par les munitions des morts et des blessés. Au combat il est défendu aux soldats de se retirer de la ligne de feu sous prétexte de se procurer des munitions.

INFORMATIONS

SUISSE

Aviation. — Le Comité pour la souscription nationale en faveur de l'aviation militaire publie l'appel suivant :

Appel au peuple suisse.

Chers confédérés,

L'aviation a passionné les premières années du XX^{me} siècle et a provoqué les plus grands enthousiasmes de notre temps. Aujourd'hui elle a cessé d'être un simple sport suscitant des actes d'héroïsme, admirables sans doute, mais inutiles. Au prix d'un trop grand nombre de vies humaines, le royaume de l'air est pour ainsi dire conquis, et l'on s'est rapidement rendu compte quels services précieux les aéroplanes pourraient rendre à l'armée, quel puissant auxiliaire ils pourraient être surtout dans le service d'exploration. On s'est donc empressé partout de former des aviateurs militaires et d'acquérir des appareils. Les peuples ont d'ailleurs devancé les gouvernements et les états-majors : c'est par de vastes souscriptions nationales que la plupart de nos voisins ont commencé la création de leurs flottes aériennes. Actuellement l'aviation est devenue le complément nécessaire d'une armée, et le pays qui entrerait sans aéroplanes en conflit avec une nation qui en serait munie se trouverait dans un état d'infériorité manifeste.

Jusqu'à ce jour, la Suisse n'a rien pu faire dans le domaine de l'aviation militaire, en raison des fortes charges que son armée impose à la Confédération. Cette situation a préoccupé beaucoup d'esprits soucieux de la défense du pays et, en particulier, la Société fédérale des Officiers qui, dans son assemblée générale extraordinaire tenue à Fribourg le 1^{er} décembre, a décidé d'organiser sans retard la collecte nationale que nous venons vous recommander.

Cette collecte sera faite, dans chaque canton, sous les auspices d'un comité cantonal qui se recrutera dans tous les éléments de notre popu-

lation. Les fonds recueillis seront versés à la Banque Nationale et mis à la disposition du Département militaire fédéral. Celui-ci est prêt à prendre immédiatement les mesures propres à assurer la création d'une escadrille d'aéroplanes, dès que les ressources nécessaires auront été mises à sa disposition. Notre pays dispose dès maintenant d'un nombre suffisant de pilotes expérimentés et qui ont fait leurs preuves.

Il ne s'agit pas simplement, en organisant une collecte nationale pour l'aviation militaire, d'imiter les pays qui nous entourent. Une augmentation importante des dépenses militaires de la Confédération risquerait fort de se heurter à des oppositions ou de provoquer des attermoiments. L'atmosphère troublée dans laquelle nous vivons actuellement rend cependant tout retard dangereux.

Nous croyons donc pouvoir faire appel, sans hésitation, à l'esprit de sacrifice du peuple suisse. C'est d'ailleurs un spectacle sain et réconfortant que celui d'un peuple offrant spontanément à ses gouvernants les fonds nécessaires à une œuvre de défense nationale. Le peuple suisse a la réputation de s'imposer, de gaieté de cœur, de lourds sacrifices pour ses institutions militaires; il ne démentira pas sa réputation. Comme par le passé, l'amour de la Patrie et l'amour de son armée seront pour lui deux choses inséparables.

Nous recommandons donc vivement à votre patriotisme la collecte nationale pour l'aviation militaire.

* * *

Cet appel, daté du 1^{er} janvier 1913, est signé du chef du Département militaire suisse, des commandants de corps d'armée et de division, d'un grand nombre de membres des Chambres fédérales, et des présidents des principales associations populaires de Suisse.

Mutations. — L'application de l'art. 190 O.M. a provoqué les mutations suivantes :

Le colonel-commandant de corps P. Isler, commandant le 1^{er} corps d'armée, et le colonel-divisionnaire A. Galiffe, commandant de la 2^e division, ont été mis à la disposition du Conseil fédéral, avec remerciements pour les services rendus.

Le colonel-divisionnaire Audeoud, commandant la 4^e division, a été promu colonel-commandant de corps, et appelé au commandement du 1^{er} corps d'armée.

Le colonel de cavalerie T. de Loys, commandant la 1^{re} brigade d'infanterie, a été promu colonel-divisionnaire et appelé au commandement de la 2^e division.

Les colonels-divisionnaires Wildbolz, chef de l'arme de la cavalerie, Schiessle, instructeur d'arrondissement de la 6^e division, et Steinbuch, instructeur d'arrondissement de la 5^e division, ont été confirmés dans le commandement des 3^e, 6^e et 5^e divisions, et le colonel-divisionnaire Schmidt, chef de l'arme de l'artillerie, a été appelé au commandement de la 4^e division.

A la suite de ces mutations, les fonctions d'instructeur aux écoles centrales, de chefs des services de la cavalerie et de l'artillerie et d'instructeur d'arrondissement des 5^e et 6^e divisions sont vacantes.

Le colonel-commandant de corps U. Wille, confirmé dans le commandement du 3^e corps d'armée, a été relevé de ses fonctions de directeur et professeur de l'Ecole militaire; il reste chargé de cours.

Guerre des Balkans. — La guerre des Balkans ne tardera pas à avoir ses poètes et ses peintres. En attendant, elle a déjà son graveur. La maison Huguenin frères et C^o, au Locle, nous prie de reproduire le fac-similé ci-contre d'une médaille commémorative de la guerre des Balkans qu'elle



vient d'éditer, et qu'elle offre en deux modules de 40 et 25 mm., en argent et en bronze. L'époque de cette guerre, nous écrit l'éditeur, qui sera désormais une page glorieuse de l'histoire des luttes pour la liberté, était digne d'être commémorée d'une façon durable.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas cantonal politique et économique de la Suisse, par Maurice Borel, cartographe, 80 cartes politiques et économiques, et 80 pages de texte par H.-A. Jaccard, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, 10 livraisons petit 4^o. Neuchâtel. Publications du Dictionnaire géographique de la Suisse.

L'*Atlas cantonal de la Suisse* que nous annonçons aujourd'hui est la troisième et dernière partie de la série de publications sur la Suisse constituée à l'aide de la documentation du « Dictionnaire géographique de la Suisse ».